



# CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 29 avril 2014

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 28 avril 2014

Présidence : Yves Schwarzenrub

**Préavis Municipal No 29/2014 – Demande de crédit de Frs. 213'840.- destiné à financer la réfection du Chemin de la Carrière avec la route cantonale RC11-B-P et le Chemin des Vuattes (crédit de fonctionnement)**

Le Conseil communal a décidé :

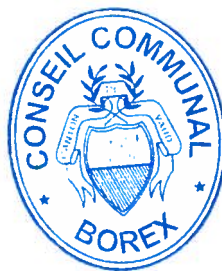
1. D'adopter le préavis municipal No 29/2014 concernant la demande d'un crédit de Frs. 213'840.- destiné à financer la réfection du Chemin de la Carrière avec la route cantonale RC 11-B-P et le Chemin des Vuattes tel que présenté (crédit de fonctionnement) :
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation des travaux :
3. D'octroyer à cet effet un crédit de fonctionnement de Frs. 213'840.- ;
4. De financer ce montant par la trésorerie courante, par le prélèvement aux fonds de réserve « Travaux futurs » compte 9282.01

Le Président :

Yves Schwarzenrub

La Secrétaire :

Françoise Prélaz



### Avis affiché au pilier public du 29 avril au 28 mai 2014

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **10 jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de **5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de **10 jours** (art. 110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie) »